

Choix Goncourt de la Turquie

Présentation et organisation, principes et modalités

Préambule – Présentation

L'Institut français de Turquie organise la première édition du prix « Le Choix Goncourt de la Turquie » sous l'égide de l'Académie Goncourt. La Turquie devient ainsi le 37ème Choix Goncourt étranger.

Placé sous le haut patronage de l'Ambassadrice de France en Turquie, le Choix Goncourt de la Turquie a pour vocation de devenir un temps-fort de la promotion de la littérature de langue française et de la politique du livre de l'Institut français de Turquie.

Le Choix Goncourt de la Turquie, déclinaison du Prix Goncourt à l'international, offre la possibilité à des membres des clubs de lecture francophones de lire les ouvrages de la sélection finale du célèbre prix et de désigner leur lauréat.

Organisation

Article 1

Le Choix Goncourt de la Turquie est animé et conduit par un comité spécifiquement créé et dédié (le « Comité »).

Le « Comité » est composé du Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) ou de son adjoint (CACAC), des directeurs des trois antennes de l'Institut français de Turquie (IFT), de l'Attaché de coopération éducative, de l'Attaché de coopération pour le français, et de la responsable du livre de l'Institut français ainsi que d'invités. Le Comité a la responsabilité de l'organisation et de l'animation du Choix Goncourt de la Turquie, de son bon déroulé, de la composition du jury, du choix de la date de proclamation et du lieu, en lien avec l'Ambassade de France.

Le Comité est présidé par le Conseiller de coopération et d'action culturelle, de son adjoint ou d'un cadre de l'IFT qui serait désigné chaque année pour cette mission.

Constitution et rôle du jury

Article 2

Le jury est constitué du responsable et d'une personne désignée du chaque club fondé au sein des médiathèques des trois antennes de l'Institut français de Turquie ainsi qu'à l'Université Galatasaray.

Article 3

Les clubs de lecture sont composés de membres justifiant d'un excellent niveau en langue française. La composition des clubs de lecture prend en compte l'enjeu de parité femmes-hommes. Chaque club doit se réunir à raison d'une fois par mois *a minima* pour délibérer sur leurs lectures et au moins quatre réunions sont demandées par le Comité entre le lancement et la proclamation du Choix Goncourt de la Turquie. Les responsables de chaque club ont pour charge d'assurer l'organisation de ces rencontres et la coordination au sein de chaque club et avec les médiathèques des antennes de l'Institut français/ l'Université Galatasaray, elles-mêmes en lien avec le Comité.

Article 4

Le jury décide le Choix Goncourt de la Turquie.

- Évaluation des ouvrages présélectionnés par l'Académie Goncourt : les clubs de lecture effectuent la lecture des quatre ouvrages de la liste finale de la présélection proclamée par l'Académie Goncourt. Chaque club de lecture désigne le livre qu'il souhaite primer ainsi que la personne qui, avec le responsable du club, est chargée de défendre cet avis au sein du jury.
- Le Choix Goncourt de la Turquie est désigné par le Jury qui se réunit chaque année au printemps. Le processus de sélection se fait sur la base d'une argumentation transparente. Les membres du Jury s'engagent à remplir leurs tâches avec sérieux et bonne foi.
- Le Comité ne participe pas au vote du jury, ni n'interfère dans les délibérés du jury.
- Les membres du jury ne sont pas rémunérés. Le remboursement des frais éventuels de déplacement respectera les règles internes de l'Institut français de Turquie.

Article 5

Pour la première édition, le jury sera présidé par M. Mathias Énard.

Pour les éditions qui suivent, le Président du jury sera l'auteur de l'ouvrage primé « Choix Goncourt de la Turquie » de l'édition précédente.

Le Président est chargé de justifier par un argumentaire auprès du Comité les raisons du Choix Goncourt de la Turquie. Cet argumentaire fera l'objet d'une communication publique au moment de la proclamation et de la remise du prix.

Le Président décide de l'organisation interne du jury et lors de la délibération finale.

Déroulement

Article 6

L'Institut français de Turquie se charge de l'achat d'un nombre suffisant de copies des romans de la sélection finale du Goncourt et de les mettre à disposition des clubs de lecture.

Article 7

Une réunion de discussion sera organisée pour la délibération finale du jury. La date de cette réunion sera annoncée par l'Institut français de Turquie.

Article 8 :

Le Président présentera au Comité et au public le nom du lauréat au travers d'un communiqué de presse qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Institut français de Turquie. La proclamation du Choix Goncourt de la Turquie est organisée par l'Institut français de Turquie en lien avec les partenaires et sous le haut patronage de l'Ambassadrice de France. Le roman lauréat sera traduit en turc et son auteur sera invité à présider le prochain jury du Choix du Goncourt de la Turquie.

Article 9 : Communication

Tous les membres du Jury, ainsi que les lauréats, sont susceptibles d'avoir leurs noms et photos reproduites dans les médias dans le cadre de la communication relative au « Choix Goncourt de la Turquie » et ce pour une période non déterminée.

Le présent document cadre est publié sur le site internet de l'Institut français de Turquie.

Article 10

Ce document a été rédigé en français et traduit en turc par soucis de bonne diffusion. Toutefois, seule la version française de celui-ci fait foi pour opposition ou procédure.

Document validé le 1^{er} décembre 2023 à Ankara.

Signé par Sylvie LEMASSON – COCAC et Directrice générale de l'Institut français de Turquie

Le calendrier du Choix Goncourt de la Turquie

1. Octobre 2023 : annonce de la liste finale de la présélection par l'Académie Goncourt.
2. Décembre 2023 – Avril 2024 : lecture des romans par les membres des clubs de lecture et discussions au sein de chaque club.
3. Avril 2024 : réunion du jury et proclamation du Choix Goncourt de la Turquie.

Les modalités de participation aux clubs de lecture Goncourt :

1. Tout francophone attestant d'un excellent niveau de français (niveau C1) peut adhérer aux clubs de lecture créés pour le Choix Goncourt de la Turquie.
2. La lecture des quatre ouvrages de la liste finale de la présélection proclamée par l'Académie Goncourt est obligatoire pour participer aux discussions sur le Choix Goncourt de la Turquie.
3. La participation aux réunions de discussion au sein des clubs Goncourt est obligatoire.

Pendant le mois de décembre 2023, toute personne satisfaisant ces conditions peut se rapprocher des personnes suivantes pour rejoindre les clubs de lecture, en fonction de leur localisation :

- **Ankara** : Mme Sultan Alparslan, responsable de la médiathèque de l'Institut français d'Ankara : sultan.alparslan@ifturquie.org
- **Istanbul** : Mme Ayfer Simms, responsable de la médiathèque de l'Institut français d'Istanbul : ayfer.simms@ifturquie.org
- **Izmir** : Mme Nathalie Brisson, responsable de la médiathèque de l'Institut français d'Izmir : nathalie.brisson@ifturquie.org
- **Université Galatasaray** : Mme Marie-Hélène Sauner, professeure et chargée de la francophonie saunermarie@gmail.com